



RECRUTEMENT D'UN ARCHITECTE CHEF DE PROJET MOE

RÉFÉRENCE À PRÉCISER DANS TOUTE CANDIDATURE : DAPJ-ARCPRO-2023

Libellé du poste : Architecte chef de projet MOE, affecté à la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins (DAPJ) du Sénat.

Type de contrat : Contrat de droit public à durée déterminée de trois ans, avec une perspective de transformation en contrat à durée indéterminée.

Date de recrutement souhaitée : Premier trimestre 2023

Rémunération nette mensuelle : à partir de 5 000€

Lieu : Sénat – Paris VI^{ème} – Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins (DAPJ)

Contexte :

La Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins (DAPJ) est chargée de l'entretien, de la maintenance et de la rénovation du patrimoine immobilier et mobilier du Sénat.

Le patrimoine immobilier du Sénat comprend le Palais du Luxembourg, datant du XVII^{ème} siècle, et ses dépendances (une vingtaine de bâtiments, à usage de bureaux et de salles de réunion pour l'essentiel), le Musée du Luxembourg (dédié à des expositions temporaires d'œuvres d'art), le Jardin du Luxembourg, de 23 hectares, dans lequel ont été aménagés des serres, deux orangeries et divers kiosques.

Le patrimoine mobilier dont la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins a la charge comprend environ 33 000 éléments de mobilier courant (chaises, fauteuils, canapés, bureaux, armoires, lampes, *etc.*) et 2 300 œuvres d'art (peintures, tapisseries, sculptures, *etc.*), en propriété (1 650) ou en dépôt (650), dont environ 400 peintures, 90 tapisseries, 600 œuvres sur papier, 650 sculptures, 250 vases, 310 objets divers.

Les missions assignées à la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins sont les suivantes : conserver et restaurer un patrimoine historique et remarquable, l'équiper en installations techniques performantes pour permettre au Sénat d'exercer dans les meilleures conditions possibles les missions d'une assemblée parlementaire, répondre aux impératifs du développement durable, prévenir les risques de toute nature susceptibles de menacer l'intégrité des personnes et des biens.

Pour les remplir, la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins dispose d'un budget annuel d'environ 20 millions d'euros (les montants annuels des dépenses d'investissement engagées varient suivant les années avec une moyenne d'environ 11 M € par an) et de 160 personnes, fonctionnaires ou contractuels, réparties en quatre divisions : division de la maîtrise d'ouvrage et des affaires administratives et financières ; division de l'architecture, du patrimoine, de l'exploitation et de la maintenance ; division du mobilier ; division des jardins.

Principales missions

L'architecte chef de projet travaille au sein du pôle « maîtrise d'œuvre (MOE) » de la division de l'architecture, du patrimoine, de l'exploitation et de la maintenance (DAPEM), placée sous la responsabilité d'une architecte en chef. Le pôle « maîtrise d'œuvre (MOE) » comprend au total trois architectes chefs de projet et trois architectes chargés de projet.

Pour chaque opération qui lui est confiée, l'architecte chef de projet exerce, sous l'autorité de l'architecte en chef et le cas échéant avec le concours d'un architecte chargé de projet, l'ensemble des tâches relevant de la mission de maîtrise d'œuvre, énumérées à l'article R. 2431-1 du code de la commande publique.

A ce titre, l'architecte chef de projet s'acquitte des tâches suivantes :

- réaliser des études préliminaires (diagnostics, états sanitaires, étude de faisabilité, *etc.*) et divers documents graphiques;
- contribuer à l'élaboration des projets inscrits aux schémas directeurs du plan pluriannuel d'investissements (décors, menuiserie, circulations, sanitaires, vestiaires, *etc.*) ;
- concevoir et coordonner les projets architecturaux et patrimoniaux (études d'esquisse, études d'avant-projet, études de projet, *etc.*) ;
- rédiger les cahiers des clauses techniques particulières ou descriptifs de missions pour les marchés de services (études, *etc.*), de travaux ou de fournitures et participer à l'élaboration des décompositions des prix globaux et forfaitaires, en collaboration avec la division de la maîtrise d'ouvrage et des affaires administratives et financières ;
- élaborer les plannings et anticiper les méthodologies de chantier;
- anticiper l'exploitation et la maintenance des bâtiments et installations techniques ;
- procéder à l'analyse technique des offres reçues lors de la passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services ;
- piloter et coordonner la conduite des chantiers, de la préparation jusqu'à la réception ;
- assister la division de la maîtrise d'ouvrage et des affaires administratives et financières dans le suivi administratif et financier des opérations, jusqu'à la réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Compétences, aptitudes et qualités

Compétences techniques, à approfondir par des formations spécifiques si nécessaire

- Maîtrise du pilotage et de la réglementation d'opérations diverses, en site sensible et occupé
- Maîtrise technique dans les domaines d'intervention des différents corps d'état du bâtiment et des travaux publics
- Maîtrise des outils informatiques 2D, 3D et bureautique, ainsi que de la représentation graphique
- Connaissances techniques et culturelles concernant le patrimoine et les monuments historiques
- Connaissances des règles de la maîtrise d'ouvrage publique, de la commande publique et de la comptabilité publique
- Connaissance des outils opérationnels et de la réglementation concernant la gestion des espaces protégés et sensibles

Savoir-faire

- Capacité à assurer la coordination de multiples interlocuteurs et corps de métiers sur les chantiers
- Capacité à assumer le contrôle total d'une opération (faisabilité financière, planning, exécution technique)
- Capacités rédactionnelles et graphiques (documents techniques et réglementaires)
- Capacité à gérer plusieurs projets simultanément

Savoir-être :

- Travail en équipe et qualités relationnelles
- Esprit d'initiative, de proposition et d'innovation
- Capacité à rendre compte
- Autonomie dans son périmètre de responsabilité
- Rigueur, sens de l'organisation
- Capacité d'adaptation au cadre professionnel
- Réactivité
- Discrétion

Environnement professionnel

Liens hiérarchiques :

- L'architecte chef de projet est placé sous l'autorité de l'architecte en chef, cheffe de la division de l'architecture, du patrimoine, de l'exploitation et de la maintenance, elle-même placée sous l'autorité du directeur de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins

Liaisons fonctionnelles :

- L'architecte chef de projet encadre, selon les projets, des architectes chargés de projet et des stagiaires

Divers

- Mutuelle, prévoyance
- Restauration sur place
- Comité d'œuvres sociales (chèques vacances, billetterie...)

Profil recherché

- Formation supérieure en architecture et en patrimoine
- Expérience d'au minimum 10 années dans le domaine du bâtiment : bonne culture générale technique dans le milieu patrimonial, expérience confirmée dans la maîtrise d'œuvre, expérience d'interventions dans des monuments ou sites protégés

Contact

Merci d'adresser votre CV et votre lettre de motivation à l'adresse suivante :
secretariat-dapj@senat.fr